



Conseil régional

ARRETE N°16-99

**portant composition du comité technique
de la Région d'Ile-de-France**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL
D'ILE-DE-FRANCE**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;
- VU le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- VU les résultats des élections des conseillers régionaux d'Ile-de-France du 13 décembre 2015 ;
- VU la délibération du CR 42-14 du 19 juin 2014 relative aux instances statutaires et élections professionnelles au comité technique du 4 décembre 2014 ;
- VU le procès-verbal récapitulatif des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité technique de la Région Ile de France du 5 décembre 2014 et la proclamation des résultats de l'élection du 4 décembre 2014 ;
- VU l'arrêté n°16-32 du 25 mars 2016 portant composition du comité technique de la Région d'Ile-de-France ;
- VU le courrier du 18 avril 2016 de Madame Isabelle PARRA, Présidente du syndicat SYNPER, informant de sa démission de son mandat de représentante suppléante au comité technique de la Région Ile-de-France ;
- SUR la proposition du directeur général des services.

ARRETE

Article 1er : La composition du comité technique de la Région d'Ile-de-France est fixée comme suit :

- **Représentants de la collectivité**

Titulaires :

- Mme Marie-Carole CIUNTU, vice-présidente en charge de l'administration générale
- M. Jean-François LEGARET, conseiller régional
- M. Othman NASROU, conseiller régional
- M. Pierre DENIZIOT, délégué spécial auprès de la Présidente, en charge du handicap
- Mme Agnès EVREN, vice-présidente en charge de l'éducation et de la culture
- M. Patrick STEFANINI, directeur général des services
- Mme Pascale BOURRAT-HOUSNI, directrice générale adjointe de l'unité « développement »
- Mme Laurence CHEVALLIER, directrice générale adjointe par intérim de l'unité « affaires juridiques, marchés, qualité »
- Mme Fabienne CHOL, directrice générale adjointe des services de l'unité « personnel et ressources humaines »
- M. Daniel DAEHN, directeur général adjoint des services de l'unité « patrimoine et moyens généraux »
- Mme Coralie GARRAUD-URRUTY, directrice générale adjointe par intérim de l'unité « société »
- M. Christophe KERRERO, directeur général adjoint chargé de l'unité « lycées »
- M. Laurent MACHUREAU, directeur général adjoint des services de l'unité « finances, audit et contrôle de gestion »
- M. Jean-Marie SEGURET, directeur des systèmes d'information
- M. Stéphane AUZILLEAU, directeur délégué au personnel et ressources humaines de l'unité « personnel et ressources humaines »

Suppléants :

- M. Gilles BATTAIL, conseiller régional
- Mme. Catherine DUMAS, conseillère régionale
- Mme Béatrice LECOUTURIER, conseillère régionale
- Mme Déborah PAWLIK, conseillère régionale
- Mme Christel ROYER, conseillère régionale
- M. David BONNEAU, directeur Général Adjoint auprès du Directeur Général des Services
- M. Claude AMP, directeur de la technique, de la logistique et des achats à l'unité « patrimoine et moyens généraux »
- Mme Audrey CHANU, sous-directrice du dialogue social de l'unité « personnel et ressources humaines »
- Mme Caroline GODINOT, sous-directrice chargée de la sous-direction « gestion des ressources humaines des lycées » à l'unité « personnel et ressources humaines »
- Mme Alexa GUENA-ANDERSSON, directrice de la comptabilité de l'unité « finances, audit et contrôle de gestion »
- Mme Marjorie KOUBI, sous-directrice de la gestion des établissements à l'unité « lycées »
- M. Catherine ODIN, secrétaire générale de l'unité « développement »
- Mme Emmanuelle PASTUREAU, secrétaire générale de l'unité « Affaires juridiques, marchés qualité »
- M. Mathieu ROSSI, secrétaire général de l'unité « personnel et ressources humaines »

- M. Angelo ZAGALOLO, directeur du logement, de l'action foncière et du renouvellement urbain à l'unité «société»

- **Représentants du personnel**

. **Syndicat Force Ouvrière du Personnel de la Région Ile-de-France (FO)**

Titulaires :

- M. Alex DELUGE
- M. Jacques DUFRESNE
- M. Elie ZARKA
- Mme Lydiane LAPORTE
- M. Frédéric SCHNEIDER

Suppléants :

- M. Eddy TENDAVERAYEN
- Mme Nathalie LALYRE
- Mme Adele PEMBOURA
- M. Patrice CAUNET
- M. Olivier FRANCOIS

. **Syndicat des personnels du Conseil régional d'Ile-de-France - Confédération Générale du Travail (SPERCRIF - CGT)**

Titulaires :

- Mme Anne-Marie LASPOUGEAS
- M. Jacqui GUEHENNEUX
- M. Julien FEUILLE

Suppléants :

- M. Michel BAKTHI
- Mme Françoise ZELTY-DAVID
- M. Thierry PROCIDA

. **Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale / syndicat des personnels des départements franciliens et de la Région Ile-de-France (FA-FPT / SYNPER IDF)**

Titulaires :

- M. Vincent CALLIES
- Mme Marie-Josèphe NESTOR

Suppléants :

- M. Xavier PEYRONNET
- Mme Véronique BERTHIER

. Syndicat des services publics parisiens - Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT INTERCO-SPP)

Titulaires :

- M. Fabrice DELANGRE
- Mme Marie-Danielle PAWLUK

Suppléantes :

- Mme Anne LE RHUN-HABIB
- Mme Cécile TRACLET

. Fédération des syndicats solidaires, unitaires, démocratiques (SUD EDUCATION)

Titulaire :

- Mme Elise VERMESSE

Suppléante :

- Mme Fabienne PAIRE

. Syndicat national unitaire des agents des collectivités territoriales et de l'Etat et syndicat national de l'enseignement technique agricole public affiliés à la fédération syndicale unitaire (SNUACTE-FSU et SNETAP-FSU)

Titulaire :

- M. Philippe VESPASIEN

Suppléant :

- M. Cyril RIGAUDIERE

. Union nationale des syndicats autonomes conseil régional d'Ile-de-France affiliée à l'union nationale des syndicats autonomes (UNSA TERRITORIAUX CRIDF)

Titulaire :

- M. Patrick HEBRARD

Suppléante :

- Mme Béatrice IBBA

Article 2 : Mme Marie-Carole CIUNTU est désignée Présidente du comité technique.

Article 3 : L'arrêté n°16-32 du 25 mars 2016 portant composition du comité technique de la Région d'Ile-de-France est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le

Pour la Présidente du Conseil Régional
d'Ile-de-France et par délégation
Le Directeur Général des Services



Patrick STEFANINI

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.